

à propos

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT DE LA VIENNE



En bref

Nouvelle chaufferie
pour une résidence de Lussac
Les chateaux



En direct

Lancement des travaux de
résidentialisation
à Bellejouanne



On vous dit tout

Comment régler son loyer





“
La sécurité, c'est
l'affaire de tous
”

Edito

Au sein d'Habitat De La Vienne, nous sommes persuadés qu'une démarche environnementale volontariste nous permet non seulement de réduire notre impact sur l'environnement, mais également de faire réaliser des économies à nos locataires. L'Office a engagé un réel travail relatif aux économies d'énergie en faisant le choix de modes de construction durable pour les nouvelles opérations et les réhabilitations. Le chauffage domestique et la production d'eau chaude sont, d'une part, une source importante de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique, et d'autre part un poste de dépenses important dans un logement. C'est pourquoi nous réalisons des travaux d'ampleur (ainsi la campagne de réhabilitation des installations électriques et d'isolation des combles, ou encore la mise en place de deux chaudières à granulés de bois à Lussac Les Châteaux) pour que votre facture de chauffage diminue. Par ailleurs, la mise en place de compteurs d'eau individuels et le système de télé-relève, complètement opérationnels depuis près d'un an, permettent aux locataires des 1600 logements équipés de suivre leur consommation d'eau chaude en temps réel. Habitat De La Vienne souhaite offrir à chaque locataire un logement de qualité, confortable, économe... et sûr ; mais la sécurité dans votre logement ne dépend pas uniquement de nous. La sécurité, c'est l'affaire de tous, et nous avons besoin de votre participation. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer le dossier de ce nouveau numéro de «À propos» à cette thématique, afin de vous donner quelques clés pour vivre votre logement en toute sécurité.

Henri COLIN
Président

En bref

Campagne de réhabilitation des installations électriques



C'est parce qu'Habitat De La Vienne est conscient de sa responsabilité environnementale et sociétale qu'il s'est lancé depuis début mai 2015 dans une campagne de réhabilitation des installations électriques et d'isolation des combles. Le premier volet concerne 173 logements répartis sur 36 cités. Il consiste à remplacer les convecteurs électriques par des convecteurs plus performants (sauf pour les séjours où des panneaux rayonnants sont mis en place), installer des programmateurs de chauffage journaliers, des VMC* plus performantes et à rénover les tableaux électriques. Ensuite, 161 logements répartis sur 34 cités recevront 28 cm de laine de verre pulsée en complément d'isolation dans les combles.

* (Ventilation Mécanique Contrôlée)

Sommaire

Edito	p. 02	Grand angle	p. 04	On vous dit tout...	p. 07
En bref	p. 03				
Campagne de réhabilitation des installations électriques / Nouvelle chaufferie pour la Résidence « Les Gagneries » à Lussac Les Châteaux / L'été est là : pensez à respecter quelques règles simples pour en profiter pleinement.		En direct	p. 06	Devenez propriétaire	p. 08
		Lancement des travaux de résidentialisation à Bellejouanne		Pavillons et terrains à vendre	

A propos, le magazine des locataires d'Habitat De La Vienne, 33, rue du Planty - BP 27 - 86180 Buxerolles
 Direction de la publication : Pascal Aveline - Photographies : Habitat De La Vienne, Thinkstock - Conception-réalisation : Obea communication - Impression : Megatop - Tiré à 9 500 exemplaires - Rédaction : Audrey Robin et Obea Communication

Mais aussi...

Chauffage

La fin de la période de chauffe des logements collectifs a eu lieu cette année le 26 mai, soit 2 jours plus tôt qu'en 2014.

DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée)

Habitat De La Vienne a commencé l'installation des DAAF dans les maisons et appartements en début d'année.

7 245 logements sont d'ores et déjà équipés. Comme le prévoit la loi, l'ensemble des logements restant le sera d'ici le 31 décembre 2015. Ce dispositif d'alarme de fumée vous permet de sécuriser votre habitation pendant 10 ans (durée d'autonomie). Rappel : le locataire est responsable de son entretien (consulter la notice).

Nouveau Conseil d'Administration

Henri Colin, Président de l'Office public Habitat De La Vienne a été reconduit dans ses fonctions par vote du Conseil d'Administration le 2 juin 2015.

Commission d'Attribution des Logements : Philippe Mis, Président / Anne-Florence Bourat / Charline Cesvre / Bernard Charbonnier / Emile Duboscq / René Rogeon

Conseil de Concertation Locative : Henri Colin, titulaire / Jean-Claude Boutet, suppléant / Pascal Aveline / Bernard Peterlongo / Christine Monnier / 4 membres représentants des locataires

Régularisation de charges

La régularisation de charges pour l'année 2014 est globalement créditrice pour les locataires. Les explications : moins de jours de chauffe dus à un hiver relativement doux, une consommation réduite d'eau froide due à la pose de compteurs individuels dans les immeubles de Grand Poitiers et des économies sur l'entretien des collectifs grâce à une optimisation des plannings d'intervention.

Nouvelle chaufferie pour la Résidence « Les Gagneries » à Lussac Les Châteaux

Cette résidence datant de 1974 et qui comprend 2 bâtiments de 11 logements, est actuellement alimentée en chauffage et en eau chaude sanitaire par une chaufferie collective au fioul. Pour viser une consommation globale très faible, Habitat De La Vienne a décidé d'avoir recours à un système de chauffage efficace et à haut rendement avec la mise en place de 2 chaudières à granulés de bois. La réfection de la chaufferie s'accompagne également



de travaux de réhabilitation thermique (isolation thermique des planchers et des façades par l'extérieur, mise en place de robinets thermostatiques...). Les travaux, qui devraient durer 8 mois, ont débuté le 1^{er} juin.

L'été est là : pensez à respecter quelques règles simples pour en profiter pleinement



Parties communes et espaces verts

Les parties communes et espaces verts participent à l'agrément et à l'harmonie de votre habitation. Respectez-les et veillez à ce que vos enfants en fassent de même. Jetez vos déchets dans les poubelles et ramassez les excréments de vos animaux de compagnie. Si vous possédez un jardin privatif, veillez à l'entretenir (tonte et taille des arbustes). Ne vous laissez pas déborder, et respectez les horaires d'usage pour passer la tondeuse notamment (la plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à

ce sujet, renseignez-vous auprès de votre mairie). Débarrassez-vous de vos encombrants en déchetterie (vous pouvez vous renseigner en mairie qui vous communiquera les coordonnées des associations susceptibles de procéder à leur enlèvement).

Barbecue

Il est formellement interdit d'utiliser des barbecues grills (à gaz ou électriques) et de manière générale tout appareil de cuisson à foyer ouvert, sur les loggias et balcons des logements et à fortiori à l'intérieur des logements. L'utilisation de barbecues est tolérée dans les jardins sous réserve de ne pas incommoder le voisinage.

Absence pour plusieurs jours

Fermez le robinet d'arrivée de gaz, l'électricité au disjoncteur et les robinets d'arrivée d'eau. Confiez vos animaux. Transmettez vos clés à une personne de confiance et communiquez vos coordonnées au gardien...

Grand angle

LA SÉCURITÉ,

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Habitat De La Vienne veille à la sécurité des résidences et des installations par un entretien régulier, des contrôles et des interventions. Mais la sécurité, la sienne comme celle de ses voisins, est aussi une question de consignes à respecter et de bons réflexes à avoir.

PRÉVENIR LES INCENDIES

Lorsqu'on sait qu'il faut 1 verre d'eau la 1^{ère} minute pour éteindre un départ de feu, 1 seau d'eau la 2^{ème} minute et... 1 citerne au bout de la 3^{ème} minute... mieux vaut éviter de jouer avec le feu ! Encore trop d'accidents sont dus à de l'inattention. **Ayez les bons réflexes :** ne laissez jamais quelque chose sur le feu sans surveillance, ne laissez pas de bougies allumées, ne fumez pas au lit (avec le risque de s'endormir). **Parmi les premières causes d'incendie figurent les problèmes électriques.** Des branchements avec des fils dénudés, trop d'appareils branchés sur une même multiprise, des appareils laissés allumés en votre absence (avec le risque d'un court-circuit en cas d'orage) sont autant de causes potentielles de départ de feu. Respectez les puissances électriques maximales indiquées sur les blocs multiprises et évitez de laisser tourner l'électroménager la nuit. Et comme un incendie se propage

très rapidement... ne « mettez pas de l'huile sur le feu » selon l'expression : n'entrez pas d'essence ou autre produit inflammable dans votre logement ou ses annexes (garage, balcon...).

A savoir : pour permettre une intervention rapide des pompiers en cas d'incendie, laissez toujours les accès libres (voie d'accès pompier, parties communes)

SE MÉFIER DU GAZ

Outre que le gaz est hautement inflammable, c'est en moyenne, avec une centaine de décès par an, la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. C'est pourquoi **il est clairement indiqué dans le règlement intérieur qu'il est interdit d'entreposer des bouteilles de gaz dans le logement ou ses annexes.** Le gaz, dans l'atmosphère, se dilue et se disperse : lorsqu'il

Soyons prudents !

Les incendies font **10 000 victimes par an** (dont 460 décès).

Un incendie domestique se produit **toutes les deux minutes.**

1 incendie sur 3 est **d'origine électrique.**

14 % des incendies sont **déclenchés par des enfants.**

62 % des accidents de défenestration concernent des enfants de **moins de 6 ans.**

Dans 50 % des cas, un **meuble** se trouvait **sous l'ouvrant.**

Dans **82 % des chutes,** un adulte était présent dans le logement.

est en milieu clos, il se concentre et devient dangereux. Aussi, ne bouchez pas les entrées ou sorties d'air, qui permettent son renouvellement et la bonne ventilation de votre logement. Enfin, il est important de laisser entrer le prestataire en charge de l'entretien des chaudières à gaz.

A savoir : un soupçon de fuite de gaz ? Coupez l'arrivée de gaz, ouvrez les fenêtres, n'allumez aucun appareil électrique ni interrupteur et appelez le 18.

VEILLER À LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Les enfants de 0 à 6 ans sont souvent les premières victimes des accidents domestiques. Ils sont plein d'imagination, rapides... et insouciant ! Les fenêtres, à partir du moment où vous habitez en étage, sont à surveiller. Les statistiques montrent que les accidents de défenestration arrivent également en présence d'adulte : un moment d'inattention, un meuble à proximité de la fenêtre qui permet de l'atteindre... et le pire peut arriver. Ne laissez pas vos enfants seuls sans surveillance dans une pièce avec une fenêtre ouverte et bloquez si possible leur ouverture par un système de sécurité. La chute n'est pas le seul danger : pendant leurs premières années, les enfants portent tout à leur bouche. Conservez les médicaments et les produits ménagers hors de leur portée et jamais sous l'évier. Enfin, pour la sécurité générale de votre enfant dans la résidence, ne le laissez pas prendre seul l'ascenseur avant l'âge de 5 ans.



A savoir en cas d'incendie :

Chez soi : sortir de chez soi en fermant la porte. Informer si possible les voisins les plus proches de l'appartement. Quitter la résidence en empruntant l'escalier (jamais l'ascenseur) et surtout appeler les pompiers.

Dans la résidence : si la fumée n'est pas présente dans le couloir, quitter votre appartement en fermant la porte. Si la fumée est déjà importante, rester dans l'appartement et poser des linges mouillés en bas de la porte palière, se mettre dans la pièce la plus éloignée de la porte et se signaler à une fenêtre (accessible par une échelle). Appeler les pompiers.

Les numéros d'urgence :

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Appel d'urgence Européen : 112

Centre anti-poisons : 05 56 96 40 80



Point de vue



Rencontre avec le **Commandant Bruno Detappe**, chef du groupement Prévention du SDIS* de la Vienne

Quelles sont les grandes causes de départ d'incendie dans la Vienne ?

Les incendies dans le département de la Vienne représentent 11% des départs des sapeurs-pompiers, soit 1 351 interventions pour le feu. Nous ne disposons pas à l'heure actuelle de statistiques départementales en lien avec les origines des incendies domestiques.

Quel est l'intérêt du DAAF ?

Un incendie dans un logement ou dans une maison individuelle peut être dramatique en période nocturne. Etant moins vigilants la nuit, les habitants concernés par l'incendie risquent de se réveiller très tardivement ou pas du tout. Un détecteur de fumée assure la surveillance du logis pendant cette période : il donne l'alerte.

Quel est le rôle du SDIS en matière de sensibilisation ?

Notre rôle est de bien sensibiliser le public au comportement à adopter lorsqu'un feu se déclenche. Sortir de chez soi en hurlant « au feu » et en laissant sa porte grande ouverte, si on habite dans une résidence, est vraiment l'inverse de ce qu'il faut faire. On crée la panique, et la porte laissée ouverte permet aux fumées d'envahir les halls et escaliers qui sont des issues d'évacuation. Or, on ne le sait sans doute pas assez, mais ces fumées toxiques sont la première cause de décès lors des incendies.

*SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**POUR RETROUVER
TOUS NOS CONSEILS, CONSULTEZ
PROCHAINEMENT LA FICHE
PRATIQUE SÉCURITÉ SUR
HABITATDELAVIENNE.FR**

> CIVRAY

Relogement des familles avant démolition de la résidence de la Croix Saume

La décision de démolir la résidence de la Croix Saume a été actée fin 2012. Compte tenu de l'ampleur des travaux de réhabilitation de cet édifice datant du début des années 70, Habitat De La Vienne a fait le choix de construire de nouveaux pavillons face à la résidence pour permettre le relogement d'une partie des familles. Dix ménages ont déjà retrouvé une nouvelle habitation depuis le début du processus engagé en août dernier. **Chaque locataire bénéficie de la « charte d'engagement de relogement »** signée avec Habitat De La Vienne par laquelle l'Office s'est engagé, notamment, à proposer des logements répondant aux critères souhaités et à prendre en charge le coût du déménagement (forfait de 500 €, frais d'ouverture de compteurs...).



> LUSSAC LES CHÂTEAUX

Livraison imminente de six pavillons

Six pavillons neufs, 4 types 3 et 2 types 4, seront livrés par Habitat De La Vienne courant juillet 2015 sur la commune de Lussac les Châteaux. Les attributions ont eu lieu lors de la commission d'avril dernier (24 demandes ont été enregistrées pour ce programme neuf).

> POITIERS

Lancement des travaux de résidentialisation et de requalification des espaces publics à Bellejouanne

Le chantier de déconstruction, de construction et de réhabilitation a complètement modifié le quartier de Bellejouanne qui constitue un important volet de l'opération de rénovation urbaine de Poitiers. Aujourd'hui débute la **phase de résidentialisation des 12 immeubles concernés** (soit 301 logements, ainsi que le foyer pour personnes âgées Marie-Noëlle) associée à une **requalification des espaces publics**. Les travaux s'étaleront sur 24 mois et consistent en :

- la résidentialisation des espaces privés en pied d'immeubles ;
- la construction d'enclos pour les containers à ordures ;
- la création de squares avec aires de jeux pour enfants, terrain de boules, ping-pong, baby-foot, disposition de bancs et de tables de pique-nique ;
- l'implantation de nouveaux éclairages publics ;
- la refonte du stationnement : réfection des parkings de stationnement et création d'un parking supplémentaire ;
- la reconfiguration des voies et cheminements piétonniers : réhabilitation de voiries, création de voies de circulation, notamment de «zones 30» au cœur du quartier ;
- la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement et la refonte des espaces verts.



> LOUDUNAIS

Dernière phase de travaux de quatre pavillons neufs

Quatre pavillons (3 types 3 et 1 type 2) seront livrés en septembre 2015 sur la commune de Berrie. Il s'agit des quatre premiers logements de ce type construits par Habitat De La Vienne : leur chauffage sera assuré par un poêle à bois et la production d'eau chaude par un chauffe-eau thermodynamique (intégration d'une pompe à chaleur dans le ballon d'eau chaude type électrique). Ces logements font partie du programme de construction global visant à **offrir des solutions de logements aux salariés du Center Parcs** implanté dans le Loudunais.

On vous dit tout...

COMMENT RÉGLER SON LOYER

Vous recevez au début de chaque mois votre avis d'échéance, qui vous indique le montant du loyer et des charges pour le mois qui vient de s'écouler. Quels moyens s'offrent à vous pour vous en acquitter ? A propos vous dit tout : adepte des nouvelles technologies... ou pas, trouvez le moyen de paiement qui vous correspond !



Le prélèvement automatique

Le principe est simple : vous autorisez Habitat De La Vienne, via un formulaire signé au préalable, à prélever chaque mois le montant indiqué sur votre quittance. Vous avez le choix de la date du prélèvement : le 7, le 12 ou le 17 du mois. Bien entendu, vous continuez de recevoir chaque mois votre avis d'échéance, vous pouvez ainsi vérifier les montants prélevés, mais plus besoin de penser chaque mois à régler votre loyer : c'est **automatique, sûr et aussi gratuit**. Plus envie d'être prélevé ? Vous pouvez stopper le prélèvement automatique à tout moment en contactant votre banque.



Le paiement en ligne

Payer son loyer de chez soi, avec sa carte bancaire, à n'importe quelle heure... c'est possible sur le site internet d'Habitat De La Vienne, depuis votre espace locataire. Là encore, il s'agit d'un moyen **simple, rapide, sécurisé et 100% gratuit**.



Le paiement par chèque

Libeller votre chèque à l'ordre d'Habitat De La Vienne. Faites-le nous parvenir au 33, rue de Planty, 86180 Buxerolles ou déposez-le dans votre agence/antenne, en joignant le talon de paiement situé en bas de votre avis d'échéance. Ce moyen de paiement très utilisé n'est cependant pas totalement gratuit (coût d'un timbre poste).



Le règlement par mandat cash

Ce mode de règlement nécessite que vous vous rendiez dans un bureau de poste, muni de votre avis d'échéance, pour effectuer un mandat cash sur le compte n° 0572630A Limoges d'Habitat De La Vienne.



À noter : pour des raisons de sécurité, plus aucun règlement en espèce n'est autorisé, aussi bien au siège que dans les agences/antennes.

⚠ Risque d'arnaque aux loyers ⚠

Des escrocs pourraient vous contacter en se faisant passer pour votre bailleur. Nous vous demandons de **ne pas changer les modalités de paiement** de votre loyer.

Paiement en ligne : mode d'emploi

Rendez-vous sur www.habitatdelavienne.fr, dans la rubrique mon compte.



Vous n'avez pas encore de compte ? Créez-le très simplement en complétant un formulaire en ligne. Vos codes (client et dossier) figurent sur votre avis d'échéance. Vous choisissez un mot de passe, qui vous sera ensuite demandé pour vous connecter, avec votre adresse mail.

Vous avez désormais un compte : identifiez-vous, munissez-vous de votre carte bancaire et réglez en toute simplicité.

À noter : suite à la mise en ligne de notre nouveau site internet en mars 2015, vous devez recréer un compte locataire même si vous en possédiez déjà un.

Devenez propriétaire

CHAUVIGNY LA NORAIE

LOCATION - ACCESSION - DERNIÈRE OPPORTUNITÉ

730 € / mois* pour ce beau pavillon neuf T4 de 81 m²



DERNIÈRE OFFRE

159 000 € HORS FRAIS DE NOTAIRE

Description : pavillon neuf T4 de 81 m² - entrée sur pièce de vie lumineuse avec cuisine ouverte - 1 chambre - salle d'eau - wc et rangements. A l'étage : dégagement avec placards aménagés - 2 chambres - wc. Garage et Jardinnet.

A noter : prix en baisse ! 159 000 € hors frais de notaire (contre 169 000 € précédemment) Pour en savoir plus ou visiter le pavillon, contactez notre assistante commerciale.

*Calcul pour une famille composée de 4 personnes éligible au PTZ+ (prêt à taux zéro), sous conditions de ressources



NOUVEAU :

Habitat De La Vienne vous propose **un service de projection virtuelle**, pour permettre aux potentiels acquéreurs de se plonger dans leur future habitation, grâce à des propositions d'aménagement sur 360°. Rendez-vous sur

www.habitatdelavienne.fr

ACCESSION DIRECTE

Lots à bâtir aux Roches-Prémarie-Andillé



À vendre terrains à bâtir viabilisés à 20 minutes de Poitiers. Emplacement idéal à deux pas des commerces, écoles et services. Libre constructeur. Parcelles de 250 à 550 m². Prix de vente : à partir de **21 000 €**.

Maison de bourg à Buxerolles - Les Bizais



À vendre maison de bourg T4 de 80 m² à étage sur terrain de 200 m² avec dépendances. Beau potentiel pour amateurs de travaux. DPE : E. Prix : **De 165 000 €* à 170 000 €** hors frais de notaire (*tarif préférentiel locataire Habitat De La Vienne).

Contact

.....
Pour toute information sur les annonces, contactez

Julie Koessler
Assistante commerciale
j.koessler@habitatdelavienne.fr
06 11 30 35 80

Habitat De La Vienne
33, rue du Planty
BP 27 - 86180 Buxerolles
05 49 45 66 76